

Département de la Savoie

COMMUNE DE ST ALBAN DE MONTBEL

Procès-verbal de la séance du 29 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, VINGT NEUF OCTOBRE à 20 heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle François Cachoud, sous la présidence de Monsieur Pierre DUPERCHY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 OCTOBRE 2025

Membres présents : B. ALLARD – P. DUPERCHY – E. LALLEMENT – P. ROULAND
MF. EXCOFFON – V. DUPORT DIT ROUSSEAU – C. CHAPELLET - W. VANNEUVILLE
S. PARADIS PELLICIER – R. MONTFALCON, P. ROUCH

Absents : E. RAGNI – L. FLUTTAZ

Secrétaire de séance : Brigitte ALLARD

PRESENTATION ATELIER D'ECRITURE : ce point est annulé car le programme des projets scolaires de l'année 2026 est déjà complet pour l'école de ST ALBAN DE MONTBEL.

PRESENTATION « SAVOIE ROSE » :

Les représentantes de l'association « Trek Rose Trip » présentent à l'assemblée leur association de loi 1901 créée en septembre 2025 et leur projet de randonnée féminine et solidaire au cœur du désert marocain du 22 au 27 octobre 2026. Cette association apportera son soutien à différentes associations dont « Enfants du désert », et « Ruban Rose ».

M. Le Maire demande à l'association Trek Rose Trip de communiquer en début d'année les éléments financiers nécessaires pour l'examen d'une éventuelle subvention au Budget Prévisionnel 2026.

Par ailleurs il précise que les associations de la Commune peuvent utiliser la salle polyvalente gratuitement une fois par an.

PV séance du 10 septembre 2025

Le PV de la séance du 10 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité

MAISON MEDICALE : SURCOUT ET PARTICIPATION EVENTUELLE DE LA COMMUNE

M. Le Maire indique que les architectes ont récemment présenté le projet de MAISON MEDICALE (5 bureaux de médecin et 2 bureaux paramédicaux) portée par la CCLA sur le terrain situé à proximité de la salle polyvalente, qui sera cédé gratuitement par la Commune. Ce projet bénéficiera d'un portage par la SAS - société d'aménagement de la Savoie-, qui construira le bâtiment et encaissera les loyers durant 25 ans avec ensuite une rétrocession du bâtiment à la CCLA. Les études de sols (présence de molasse) imposent des travaux de consolidations importants (notamment l'installation de pieux) soit un surcoût de 150 000€.

M. le Maire propose que la commune participe à ce surcoût à hauteur de 50 000€ versé à la CCLA via un prêt sur 25 ans. Etienne Lallement demande pourquoi la commune participe alors qu'elle cède déjà gratuitement le terrain. Brigitte Allard suggère que chaque commune de la CCLA participe.

Il faudra prévoir le déplacement des conteneurs à poubelles et du tri sélectif. Ils pourraient être installés au bout du parking actuel des médecins. Un plan est présenté pour la future implantation. L'entreprise Courrier est favorable, en lien avec les services de la CCLA.

Le Conseil Municipal, après discussion, sollicite davantage d'informations sur ce dossier qui est actuellement à l'étude auprès de la DGPIP et de la Direction de la Santé.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal se prononcera après présentation du dossier par le Président de la CCLA, et ce dans les prochaines semaines.

SNACK PLAGE DU SOUGEY

M. le Maire rappelle que chaque année ce snack est enlevé à l'issue de la saison estivale. Ce déplacement et le stockage représentent un coût annuel de 10 000 €. La CCLA qui est en phase de préparation du cahier des charges concernant la DSP (délégation de service public) de la plage du Sougey, souhaiterait que le Conseil accepte de laisser ce bungalow sur place à l'année avec une régularisation au niveau de l'urbanisme.

Après discussion, le Conseil Municipal refuse cette demande : **6 contre** (Chantal Chapellet, Sophie Pellicier -Paradis, Patrick Rouland, Marie Françoise Excoffon, Etienne Lallement, William Vanneuville)

3 Pour (Pierre Duperchy, Virginie Duport, Patrick Rouch)

2 abstentions (Brigitte Allard et Régis Montfalcon)

Sont également évoqués :

La présence de containers de tri OM plage du Sougey, le coût dérisoire du contrat avec l'accrobranche, le bungalow présent sur le site sans autorisation, et les arbres morts. Un dossier a été déposé par la Commune auprès du Tribunal Administratif concernant le renouvellement anticipé par la CCLA du contrat au motif des difficultés financières liées au COVID. Sans réponse à ce jour.

Le recours concernant le non-respect des règles d'urbanisme pour la tour a été classé sans suite.

ADHESION BOIS DE CHARTREUSE

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de renouveler son adhésion au parc naturel de Chartreuse. Coût annuel 103 €

RECRUTEMENT PERSONNEL

A l'origine, un **emploi permanent d'adjoint d'animation** affecté au périscolaire (cantine, ménage, garderie) a été créé à raison de **20 h** hebdomadaires en période scolaire (soit 16 h annualisées).

Actuellement **cet emploi non pourvu** est découpé ainsi :

- 8 heures hebdomadaires occupé par Lise Ollion (emploi temporaire jusqu'au 31 décembre 2025)

-12 heures hebdomadaires occupé par Carole Marschal via une agence intérim (emploi

temporaire). Cette dernière a démissionné. Nous avons reçu une candidature spontanée de Morgane Lenoël qui est titulaire d'un CAP petite enfance. Devant repasser le concours ATSEM, elle souhaiterait postuler jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Pour procéder à son recrutement il convient de créer à titre temporaire un poste d'adjoint d'animation.

→DCM-2025-27 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

L'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il est donc nécessaire de créer, à compter du 3 novembre 2025, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint d'animation dont la durée hebdomadaire de service est de 12 heures et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 2 mois suite à un accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint d'animation suite à un accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 12/35 à compter du 3 novembre 2025 pour une durée de 2 mois, jusqu'au 31 décembre 2025.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 370 indice majoré 368

POSTE ADJOINT TECHNIQUE (bâtiments voirie espace verts /24 h hebdo)

Le titulaire du poste est actuellement en congé longue maladie et devrait être en retraite pour invalidité à compter du 1^{er} janvier 2026. Le comité technique du Centre de Gestion se réunit début novembre pour valider la demande de retraite de l'agent. La municipalité en saura donc plus sur la suite de ce dossier lors du prochain conseil municipal.

Actuellement il est remplacé partiellement à raison de 10h hebdomadaire.

Les adjoints et plusieurs conseillers estiment que cette situation n'est pas satisfaisante. Toutes les communes, à population identique, ont un adjoint technique et souvent à temps complet.

Il est proposé, qu'au cours du prochain conseil municipal, un appel à candidatures soit formalisé avec la mise en place d'une commission de recrutement. Les formalités seront vues avec la secrétaire de mairie.

QUESTION DIVERSES :

Octobre Rose :

William VANNEUVILLE dresse le bilan de cette journée très réussie, qui a rassemblé environ 250 personnes et a généré 1600 € de bénéfice. Il tient à remercier Emilie RAGNI pour son intervention musicale gratuite.

Repas des Aînés :

William VANNEUVILLE donne connaissance du menu pour ce repas qui aura lieu le 11 novembre.

L'aide des conseillers est sollicitée pour la réussite de cette journée.

Dégénération du grillage du port :

Une première suggestion était d'installer une caméra sur le poteau existant, en collaboration avec le SIAEP. M. le Maire doit rencontrer Henri Grimonet pour une solution moins onéreuse.

Modification du PLU François Horticulture :

Le projet de modification du PLU est présenté en séance. Il n'est pas encore prêt à être validé car il reste des réserves à lever avec la DDT et le SMAPS qui devraient pouvoir être levées d'ici le prochain conseil municipal. La question du coût de cette modification de PLU et de sa prise en charge est débattue.

FIN DE SEANCE : 22 H05

La secrétaire de séance


Brigitte ALLARD

Le Maire


Pierre DUPERCHY